

## SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-11-293 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 09/11/2023**

L'an deux mille vingt trois, le quinze novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Daniel Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

### **Présents : 50**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT (suppléant de Sophie Blancheton),, Joachim BOISARD, Pascal LELEU (suppléant d'Emeline Brisseau),, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Thierry LAFAYE, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER (suppléant de Martine Lecouleux),, Jocelyne LEMOINE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI

### **Absents : 17**

Jean Claude ABANADES, Bernard BACCI, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT, Patrick JARJANETTE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Jean-Philippe VIRONNEAU

### **Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 11**

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Laurent KERMABON pouvoir à Agnès SEJOURNET, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Patrick HUCHET pouvoir à Armand BATTISTON, Philippe MARIGOT pouvoir à Jérôme COSNARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Michel MASSIAS, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

-----  
Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance  
-----

## RESSOURCES HUMAINES MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur proposition de Madame Chantal GANTCH, Vice-présidente en charge des ressources humaines,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs ainsi que les délibérations modificatives afférentes,

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter le tableau des effectifs afin de tenir compte des mouvements de personnel,

### 1 – Mise à jour du tableau des effectifs :

- création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet sur le budget annexe transport.
- suppression d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps complet et création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- suppression d'un emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (12.25h/20h) et création d'un emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (11.25h/20h).
- suppression d'un emploi permanent de cadre de santé supérieur à temps complet et création d'un emploi permanent d'attaché à temps complet.

### 2 - Contrat de projet chargé de mission attractivité santé

La Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali) a pour objet d'associer, au sein d'un espace de solidarité, des communes qui souhaitent agir, ensemble, sur des projets communs de développement et d'aménagement de l'espace, mais aussi sur la mise en place de services de proximité.

Dans l'objectif de contribuer à la mise en place d'une politique publique communautaire visant à approfondir la réponse à apporter aux besoins de santé des habitants de son territoire, la Cali recrute un chargé de mission Attractivité santé (H/F) à temps complet par le biais d'un contrat de projet.

En application des articles L332-24 à L332-26 du Code général de la fonction publique, les collectivités territoriales peuvent, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Le chargé de mission valorisera les atouts et la qualité de vie professionnelle et personnelle du territoire. Il assurera la promotion des métiers de la santé sur le territoire ainsi que la mise en œuvre des accompagnements pour les futurs professionnels de santé. Il contribuera au maillage du territoire afin de proposer une offre diversifiée de premiers recours.

Ce contrat de projet vise à répondre à différents objectifs :

- Accompagner la création d'une CPTS et y faire adhérer la communauté médicale
- Faire émerger le projet de maison de santé de Saint-Seurin sur l'Isle
- Implanter durablement 4 médecins dont 3 nouveaux médecins au sein du projet de maison de santé de Saint-Seurin sur l'Isle
- Implanter durablement un 4<sup>ème</sup> médecin au sein de la maison de santé de Maransin
- Accompagner l'activité du centre hospitalo-communal de Coutras en collaboration avec le Centre Hospitalier de Libourne et la mairie de Coutras : tendre vers une prise en charge de 3 patients/heure
- Implanter des médecins spécialistes en collaboration avec le centre hospitalier de Libourne, prioritairement un dermatologue et si possible gastro-entérologue, gynécologue et pédiatre
- Accompagner la montée en puissance de la prise en charge des soins non-programmés : implantation de cabine de télé-médecine
- Réduire le 50% le nombre de patients sans médecin référent
- Créer une conciergerie dédiée à l'installation de professionnels de santé
- Accompagner la formation de 10 maîtres de stage universitaire sur La Cali/an
- Faire émerger le projet d'une maison de santé située sur la commune de Saint Médard de Guizières
- Toutes actions quantifiables visant à améliorer / faciliter l'accès aux soins sur le territoire de La Cali

Pour occuper ce poste, il sera recherché une personne issue d'une formation supérieure avec une expérience significative dans le pilotage de projets en matière de développement d'activité et d'offre de services, idéalement dans le domaine de la santé (enjeux, évolutions et cadre réglementaire). Dotée d'une forte aptitude relationnelle, cette personne devra être en capacité de mener l'ingénierie de projets avec de réelles capacités d'analyse, de mobilisation et de fédération.

La rémunération prévue pour ce contrat de projet sera fixée par référence au grade d'attaché, et sera assortie d'un régime indemnitaire correspondant au groupe de fonction A4 (550 euros brut).

Pour cette mission, il est proposé au conseil communautaire de valider un contrat de projet de 3 ans pouvant être renouvelé par reconduction expresse si le projet prévu n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée, sans toutefois que la durée totale du contrat ne puisse excéder 6 ans.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adapter le tableau des effectifs afin de tenir compte des mouvements de personnel,
- de valider un contrat de projet de 3 ans pouvant être renouvelé par reconduction expresse si le projet prévu n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée, sans toutefois que la durée totale du contrat ne puisse excéder 6 ans.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

22 novembre 2023

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
et par délégation  
Philippe BUISSON,  
Président de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais,  
Président de séance



Jacques LEGRAND,  
1<sup>er</sup> Vice-président,  
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20231115-2023\_11\_293BIS-DE